



Fuite d'eau avant compteur

Par **jocelyn06**, le **18/02/2019** à **09:25**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement et un samedi j'ai dû faire face à une fuite avant compteur dans une partie privative. Effectivement mon compteur et le robinet d'arrêt sont sous le balcon d'eau chaude.

J'ai essayé de contacter le syndic et de trouver un numéro d'urgence mais sans succès. De plus le gardien était absent au moment de la fuite et il n'est pas censé travailler le samedi.

J'ai donc fait venir le plombier en urgence, qui m'a facturé 700 euros de réparation.

Aujourd'hui le syndic refuse de me rembourser prétextant que je n'ai pas pris leur plombier alors que je n'avais aucune connaissance du numéro de ce dernier et qu'il n'est disponible nul part.

J'ai contacté mon assurance qui m'a stipulé que c'est au syndic de rembourser.

Qu'en est-il au niveau de la loi. Qui doit rembourser la facture ?

En vous remerciant.

Jocelyn